

Le Développement Professionnel Continu

Périodicité
Types d'action

Critères de validité
des actions de DPC

Contrôle par l'Agence

Evaluation par les CSI

Objectifs et
opportunités

Parcours en 3 ans comportant des actions de DPC

Formation continue, évaluation des pratiques professionnelles, gestion des risques (suivies de manière disjointe ou au sein d'un même programme)

Répondre à des orientations nationales prioritaires **centrées sur le soin**, comporter des méthodes de la HAS, être mis en œuvre par un ODPC

Les programmes **à priori** sur la base d'un échantillonnage
Actions **à postériori** selon un plan de contrôle défini

Les programmes seront directement évalués **suite au premier contrôle** fait par les équipes de l'Agence

Une offre DPC **personnalisée**, de **qualité**, avec un contenu scientifique validé, une obligation **assouplie** et adaptée par les CNP pour répondre aux besoins de la profession et du professionnel de santé

L'Agence nationale du DPC

Raison sociale
Forme juridique
Membres fondateurs
Siège social
Effectif
Directrice Générale
Site internet
Contact
Chiffres clés

Agence nationale du DPC

Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Etat et Union nationale des caisses d'assurance maladie

93 avenue de Fontainebleau – 94 276 Le Kremlin-Bicêtre

65 salariés

Michèle Lenoir-Salfati

www.agencedpc.fr

infodpc@agencedpc.fr – 01 48 76 19 05

3 504 organismes enregistrés

86 570 programmes proposés

249 806 comptes personnels créés sur www.mondpc.fr

113 344 professionnels de santé différents sur un programme de DPC en 2016

(au 01/07/2016)